

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Préambule :

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise engendrée par la Covid-19. Un plan de soutien exceptionnel, par le biais de l'instauration du chômage partiel, du report du paiement des loyers et des factures, des aides destinées aux très petites entreprises et indépendants a donné une réponse immédiate et forte pour amortir les premiers effets de cette crise sans précédent.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes en complément de l'effort considérable de l'État, visant à atténuer les conséquences de cette crise. En Normandie, la Région, le département du Calvados et les EPCI ont notamment engagé les plans « Impulsion Relance Normandie » et « Impulsion Résistance Normandie » à destination des TPME et des entreprises non éligibles aux dispositifs nationaux. Cœur Côte Fleurie contribue aussi à cet effort aux côtés de ses communes membres par des exonérations de charges et des aides spécifiques notamment sur les loyers.

Le plan de relance s'articule autour de trois axes :

- **Ecologie** : 30 milliards de l'enveloppe globale seront consacrés à quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie. Les investissements permettront à la France de se développer en adoptant une croissance durable et juste.
- **Compétitivité** : Le plan de relance vise à accompagner plus fortement encore dans leurs projets, nos industries, et particulièrement les PME et ETI, premiers relais de l'emploi sur les territoires pour renforcer notre indépendance économique. 25 milliards seront ainsi consacrés pour permettre une reprise durable de l'activité des TPE et PME qui représentent 1/3 de l'activité économique des entreprises françaises.
- **Cohésion** : Comme pour l'ensemble des pays en temps de crise, le grand défi auquel il faudra faire face dans les prochains mois sera d'éviter une hausse des

inégalités en France. La relance sera solidaire, elle bénéficiera à tous les Français et impliquera une solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre les entreprises de toutes tailles.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. La vocation de la territorialisation du plan de relance est de rendre celui-ci efficient et concret, en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. À cet effet, la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 portant sur les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) mobilise les services déconcentrés de l'État sur l'élaboration par les territoires de ces CRTE.

Le présent contrat de relance est conclu entre l'État, représenté par Philippe COURT, Préfet du Calvados et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, représentée par Philippe AUGIER, Président, ainsi que le Conseil Départemental du Calvados représenté par son Président, Jean-Léonce DUPONT.

Il exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi du Calvados et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographiques, économiques et numériques.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre collectivement pour traduire dans les actes les objectifs du plan de relance sur le territoire, de manière rapide et efficiente et ainsi mobiliser les financements publics.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions d'application du plan de relance.

Présentation du Département du Calvados :

Le Département en tant que responsable de la solidarité et de la cohésion des territoires, personne publique associée dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU, PLH...), est tout à la fois un acteur direct de l'aménagement du territoire (routes départementales, ports départementaux, milieux naturels, véloroutes, chemins verts, équipements publics départementaux...) et un cofinanceur majeur en soutien des maîtres d'ouvrage locaux.

Parce que son rôle en matière d'aménagement durable demeure de premier plan, le Département, en appui à l'État, entend mobiliser pleinement les territoires dans le cadre du plan France Relance. Le Département s'engage à adapter ses dispositifs, autant que faire se peut, de sorte à les articuler avec les aides de l'État et faire ainsi véritablement un effet levier.

Il apporte ainsi son concours aux collectivités territoriales au travers de financements dédiés à sa politique territoriale (aide aux petites communes rurales, contrats départementaux de territoires, enveloppes thématiques pour les traverses d'agglomération, la GEMAPI, la préservation du patrimoine...) et de son offre d'ingénierie territoriale (réseau Calvados Ingénierie, agence technique départementale IngéEAU, agence départementale Calvados Attractivité...) afin de faire émerger des projets structurants pour les territoires sur la base de « portraits de territoires » partagés avec les communes et les EPCI.

Tout au long du CRTE, le Département du Calvados s'attachera à renforcer le soutien au financement de projets portés par Cœur Côte Fleurie dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonnera au plus près ses interventions avec celles de l'État pour renforcer les effets leviers des financements publics.

Le Département dédiera ainsi une partie de ses financements à la rénovation thermique des bâtiments publics. Il déploiera ses dispositifs d'assistance en ingénierie et versera des subventions pour soutenir les communes de moins de 2.000 habitants via l'APCR (dont une dédiée à la rénovation énergétique : 70% des dépenses sous un plafond de 40.000 euros de travaux HT) et les communes de plus de 2.000 habitants et les EPCI via les contrats départementaux de territoires.

Le Département du Calvados compte 69 4000 habitants, sur 5.535 km² soit une densité de 125 habitants au km², avec 25 cantons, 16 EPCI, 528 communes, le Calvados allie zones rurales, un vaste réseau de villes moyennes et une capitale régionale, Caen.

Le Département du Calvados, Collectivité Territoriale fondamentale toujours aux côtés des territoires, a répondu favorablement à la sollicitation de Monsieur le Préfet du Calvados pour s'engager auprès de l'État et des 16 EPCI du Département dans les CRTE.

Trois grands rôles du Département du Calvados justifient cet engagement :

- Acteur majeur aux côtés de l'État et de la Région dans les CPER, le Département ne pouvait être absent d'un plan de relance du territoire qui vise à relancer la France par les Territoires.
- Acteur essentiel de la solidarité sur l'ensemble du maillage local du Calvados.
- Acteur historique des grands investissements du bloc local à travers des contrats de pôles intercommunaux, notamment.

Présentation de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie :

Créé en 1974 par Michel d'Ornano, le district de Trouville-Deauville et du canton s'est transformé le 1er janvier 2002 en une Communauté de Communes dénommée « Cœur Côte Fleurie ». Dès son origine, l'intercommunalité s'est dotée de compétences structurantes : document d'urbanisme intercommunal, eau, assainissement, GEMAPI depuis 2004, etc... d'où une pratique de près d'un demi-siècle de compétences prévues seulement depuis la loi NOTRe pour les communautés d'agglomération.

D'une superficie de 12.000 ha, la Communauté de Communes est composée de 12 communes :

- Bénerville-sur-Mer
- Blonville-sur-Mer
- Deauville
- Saint-Arnoult
- Saint-Gatien-des-Bois
- Saint-Pierre-Azif
- Touques
- Tourgéville
- Trouville-sur-Mer
- Vauville
- Villers-sur-Mer
- Villerville

La population de l'intercommunalité passe de 20.000 habitants (pop. INSEE) à 120.000 habitants pendant la période estivale et lors des week-ends. La STEP a une capacité, imposée par l'État, de 115.000 équivalent-habitants. La saison dure désormais 11 mois sur 12.

Cœur Côte Fleurie œuvre quotidiennement au service des habitants et des entreprises implantées sur le territoire. Elle exerce, en tant que véritable acteur du service public, de nombreuses compétences.

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- Promotion du tourisme (en 2017, création de la Société Publique Locale "[Territoire de Deauville](#)" pour la gestion de la compétence)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI).

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Assainissement
- Eau
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Prévention de la délinquance (CISPD)

Compétences facultatives

- La Communauté de Communes s'est dotée de la compétence « mobilité » conformément à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) afin d'organiser les services qu'elle trouve les plus adaptés à ses spécificités locales en complément des services déjà organisés par la Région Normandie sur son ressort territorial.
- Très haut débit numérique avec le RIP Cœur Fibre

Cœur Côte Fleurie envisage de prendre la compétence Relais Assistantes Maternelles au second semestre 2021 avant de signer une Convention Territoriale Globale avec la CAF du Calvados au profit de ses communes.

Les enjeux métropolitains dans les CRTE

Existant sous son statut actuel depuis 2017 mais fruit d'un dialogue qui perdure depuis plus de 20 ans, le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine réunit aujourd'hui 8 intercommunalités constituant un ensemble de près de 550 000 habitants et couvrant 275 communes.

Son territoire s'étend depuis Fécamp au nord jusqu'à Lisieux au sud, ayant l'estuaire de la Seine en partage.

Le Pôle métropolitain est un outil de dialogue et de concertation entre les EPCI, levier d'influence collective mais aussi d'expérimentations.

Concrètement, il s'agit d'une communauté de projets dont l'action repose sur un double positionnement :

- La mise **en cohérence des politiques publiques**
- La mise en place **d'actions de visibilité** de l'estuaire de la Seine,

La feuille de route portée par les élus repose sur les 4 axes de travail historiques du PMES : le développement durable et la santé, l'attractivité et le tourisme, les mobilités, le développement économique.

Les priorités affichées par l'Etat dans le cadre du plan de relance et de la construction des Contrats de Relance et de Transition Ecologique résonnent particulièrement dans l'estuaire de la Seine, au croisement des stratégies portées par les intercommunalités membres et des orientations du Pôle métropolitain.

Dans cette logique, les élus ont souhaité valoriser la démarche du Pôle au sein de leurs CRTE et y intégrer certains enjeux communs et partagés d'intérêt métropolitain.

Les thématiques et sujets priorisés sont les suivants :

Thématiques	Mobilités		Développement durable et santé	Tourisme et attractivité	Développement économique	
Enjeux d'intérêt métropolitain	Les mobilités cyclables	Les mobilités électriques	Les démarches alimentaires et agricoles	La stratégie touristique à l'échelle de l'estuaire	Le développement des tiers-lieux	L'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale

Clauses à intégrer dans les fiches projets liées aux mobilités cyclables ou électriques

Mobilités cyclables : Irrigué par deux axes structurants que sont la Seine à Vélo et la Vélomaritime, l'estuaire voit émerger de nombreux projets stratégiques de développement cyclable, le Pôle métropolitain assure la mise en cohérence à l'échelle de l'estuaire de la Seine des grands axes cyclables jalonnés et aménagés par les EPCI, parfois les communes, et les Départements.

Le schéma cyclable propose une vision des réalisations et des axes projetés via un suivi des aménagements et infrastructures, des services annexes, des stratégies de communication et de la gouvernance.

L'objectif à terme est de positionner l'estuaire comme une destination cyclable pour les touristes et les habitants en s'appuyant sur un futur réseau interurbain.

Mobilités électriques : L'ensemble des investissements en matière d'électromobilité

doit être pensé pour favoriser l'interopérabilité et le meilleur maillage de l'offre dans le territoire.

Dans cet objectif, le Pôle métropolitain travaille avec tous les opérateurs publics de mobilité électrique afin de construire et de mettre en œuvre collectivement cette stratégie pour répondre aux enjeux se posant à l'échelle de l'estuaire de la Seine.

Clause à intégrer dans les fiches projets liées à l'alimentation et aux stratégies alimentaires et agricoles

Démarche alimentaire : Les élus et services des intercommunalités de l'estuaire de la Seine œuvrent à se construire une culture commune et transverse pour favoriser l'émergence des projets alimentaires de territoire.

Pour ce faire, le Pôle métropolitain organise un cycle d'ateliers faisant appel à des intervenants de portée nationale et valorisant de nombreux exemples concrets.

Dans un second temps, une démarche de diagnostic/émergence d'enjeux collectifs alimentera les projets des EPCI. L'objectif à terme est d'assurer une cohérence entre les différentes stratégies locales et de faire émerger des actions collectives.

Clause à intégrer dans les fiches projets liées au tourisme

Stratégie touristique de l'estuaire : Depuis 2019, l'estuaire s'est doté d'une stratégie touristique qui vise à s'appuyer sur les complémentarités des uns et des autres pour optimiser les séjours des touristes dans l'estuaire : favoriser les mobilités au sein de l'estuaire, proposer des expériences toujours plus qualitatives pour capter les publics, consolider un réseau d'acteurs qui anticipe les tendances touristiques de demain.

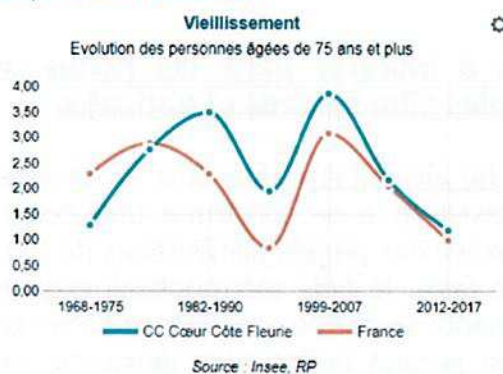
Clauses à intégrer dans les fiches projets liées au développement économique

Economie circulaire et écologie industrielle territoriale : L'écologie Industrielle Territoriale est un sujet de développement pour l'avenir de l'estuaire de la Seine. Si certains EPCI sont déjà engagés dans l'action portée sur la Vallée de Seine Normande, le Pôle métropolitain a vocation à accompagner cette dynamique et à intégrer les intercommunalités intéressées au fil de la démarche.

Tiers-Lieux : L'estuaire de la Seine propose un cadre de vie qualitatif, l'ensemble de ses EPCI contribuent à l'émergence de tiers-lieux qui sont de réels atouts pour enrichir l'écosystème économique et associatif local et pour valoriser une effervescence attractive (nouveaux habitants, nouvelles entreprises/startup). Le Pôle métropolitain a lancé un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre pour aboutir à une démarche de promotion commune à destination de futurs nouveaux arrivants et des habitants du territoire.

VOLET 1 : TRANSITION DEMOGRAPHIQUE / ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?



Source : Observatoire des Territoires

La Communauté Cœur Côte Fleurie et ses 12 communes luttent pour enrayer le phénomène de vieillissement de la population et **attirer des populations plus jeunes**. Plusieurs leviers sont déployés pour agir.

L'attractivité du territoire de Cœur Côte Fleurie via le tourisme, le sport et la culture s'est amplifiée depuis une vingtaine d'années en complément de dispositifs plus anciens tel que l'urbanisme intercommunal depuis 1976. Le PLUi vise principalement à préserver la qualité de vie, au sein d'une lisière urbaine, tout en favorisant l'arrivée de jeunes actifs. Les nouveaux diagnostics réalisés ou en cours visent quant à eux à répondre et à renforcer cet objectif de transition démographique vers l'accueil accru de jeunes actifs :

- Diagnostic avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, préalable à la signature d'une future Convention Territoriale Globale fin 2021 destinée à optimiser l'offre de service à destination des familles,
- lancement du diagnostic préalable à un futur Contrat Local de Santé,
- Développement de l'offre culturelle : création en 2010 du Paléospace sous maîtrise d'ouvrage Communautaire, désormais gérée totalement par Villers-sur-Mer (65.000 entrées payantes en 2019) et ouverture des Franciscaines, projet de Deauville, à large rayonnement grâce à un concept original et nouveau en France.

Les fiches actions 1.1 et 1.2 détaillent l'ensemble de ces projets :

1.1 Diagnostic préalable au Contrat Local de Santé

1.2 Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (fin 2021)

VOLET 2 : TRANSITION ECOLOGIQUE, CONJUGUER PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITE DE VIE

Le PLUi intégrait, dès l'origine, une configuration de trame verte et bleue, trois Orientations d'Aménagement et de Programmation paysagères atténuant l'impact des constructions sur les crêtes et l'économie du foncier en traçant une lisière urbaine dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), limitant ainsi fortement la consommation des terres agricoles et naturelles tout en rendant plusieurs dizaines d'hectares à l'agriculture et aux espaces naturels.

Fin 2017, plaçant la qualité de vie au cœur des politiques publiques territoriales, la Communauté de Communes a souhaité structurer sa politique Climat-Air-Energie et valoriser les décisions prises par les instances dirigeantes ainsi que le travail effectué par les agents à travers le Plan Climat Air Energie Territorial. L'engagement de la Communauté de Communes dans la démarche volontaire de labellisation Cit'ergie en mars 2018 vient renforcer cette volonté de la collectivité de mettre en place, sur l'ensemble de sa sphère d'influence et de ses compétences, une politique climat-air-énergie. Ces deux démarches (PCAET-Cit'ergie) se sont donc fusionnées pour une meilleure imbrication et lisibilité.

Deux portes d'entrée ont permis d'élaborer la stratégie climat-air-énergie de Cœur Côte Fleurie : les six domaines d'évaluation Cit'ergie et le cadre réglementaire du PCAET. Cette stratégie s'est construite autour des trois thématiques identifiées comme stratégiques pour le territoire :

- **La mobilité** : enjeux forts en termes de consommation d'énergie (58% des consommations totales du territoire) et d'émissions de GES, par la diminution de l'autosolisme dans les déplacements quotidiens mais également touristiques.

Le 31 mars 2021, Cœur Côte Fleurie a pris la compétence mobilité afin de renforcer les leviers sur les mobilités de proximité avec l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié permettant de structurer une politique globale de mobilité sur le territoire. Elle s'intègre notamment dans le process un maillage de voies vertes démarré en 2017 avec la voie Nord-Sud qui sera complétée par celle d'Est à Ouest.

Ces voies entrent dans un schéma directeur cyclable qui proposera également des boucles locales en connexion avec les grands itinéraires nationaux (la Seine à Vélo et la Vélomaritime) et des services associés afin de faire découvrir autrement le territoire aux cyclotouristes et offrir aux locaux de nouvelles possibilités de déplacements apaisés.

- **L'énergie** : enjeux de diminution des consommations dans le secteur des transports, dans l'habitat et le tertiaire, et nécessité d'un développement fort des énergies renouvelables très peu présentes à ce jour.

- **L'adaptation au changement climatique** : enjeu de résilience face aux nombreux risques naturels qui se superposent sur le territoire (submersions, mouvements de terrains, inondations par débordement de cours d'eau...).

Pour chacune de ces thématiques, la Communauté de Communes a fait appel à des organismes spécialisés afin de bénéficier de leur expertise (l'AURH pour la mobilité, le CEREMA pour le changement climatique et le SDEC pour le volet énergétique). La spécificité touristique du territoire est traitée de manière transversale dans toutes les thématiques.

Cœur Côte Fleurie a également fait le choix de participer activement à l'opération collective Sobriété portée par l'ADEME Normandie afin de renforcer le volet Sobriété dans ce travail de construction, d'impliquer l'ensemble des agents à la stratégie de développement durable dans leur quotidien de travail et de faire de l'administration une vitrine de cet engagement. Six axes structurent ce programme, regroupant des actions en faveur de la transition énergétique, de la mobilité durable, d'un aménagement résilient et respectueux de l'environnement, d'une démarche interne exemplaire. Les services de la Communauté de Communes, les communes, et parfois des acteurs privés, seront mobilisés de manière coordonnée pour la réalisation de ces actions.

6 objectifs à atteindre sont mis en avant :

- Identifier les corridors écologiques verts, bleus, noirs et leur fragmentation afin d'en améliorer le fonctionnement ou de les rétablir
- Offrir en zone urbaine des conditions favorables au maintien des espèces végétales et animales même ordinaires
- Concilier Nature et usages actuels et futurs (infrastructures, agriculture, exploitation forestière, loisirs, urbanisme...)
- S'adapter et atténuer les effets du changement climatique
- Réduire la pression sur les espèces nocturnes
- Atténuer l'impact des risques naturels

De plus, un **Projet Agricole et alimentaire Territorial (PAT)** a été lancé. Il vise à privilégier les circuits courts en associant et renforçant l'agriculture qu'elle soit à Haute Valeur Environnementale, bio, ou raisonnée. La réduction par exemple du nombre de fermes laitières pourrait, par un dispositif original de circuits courts, favoriser la juste rémunération de l'éleveur et la fourniture de produits locaux de qualité dans les cantines et les maisons de retraite.

« **TERRITOIRE DURABLE 2030** » **Trame verte, bleue, noire** : Dans le cadre de l'AMI régional « Territoire Durable 2030 » pour lequel elle est lauréate, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite élaborer la trame verte, bleue

et noire (TVB-N) de son territoire, outil d'aménagement du territoire au service de la biodiversité. Il s'agit d'un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les documents de planification tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'égalité des territoires et le Schéma de Cohérence Territoriale, à décliner localement. La TVB-N contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. La trame noire est un réseau de continuités écologiques sans pollution lumineuse propice à la vie nocturne.

Les enjeux de l'élaboration d'une TVB-N sont les suivants :

- Préserver, renforcer ou rétablir les continuités écologiques et leurs fonctionnalités afin de (re)constituer un réseau écologique cohérent permettant aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire...
- Développer une culture de la nature sur le territoire
- Améliorer les connaissances en matière de biodiversité locale
- Intégrer la TVB-noire dans les politiques publiques pour favoriser la biodiversité mais également le bien-être des habitants
- L'élaboration de cette TVB-N est également un des projets fédérateurs de l'axe 2 (La transition écologique, vecteur d'une dynamique territoriale) et de l'orientation 3 (Renforcer les capacités du territoire en stockage de carbone et protéger la biodiversité) du Plan Climat Air Energie Territorial.

Les fiches actions 2.1 à 2.5 détaillent l'ensemble de ces projets :

- 2.1 Plan de développement des liaisons douces
- 2.2 Programme de rénovation énergétique des bâtiments publics
- 2.3 Aménagement d'un éco-parc face au PIC à Saint Arnoult
- 2.4 Projet Alimentaire et Agricole Territorial
- 2.5 Élaboration de la Trame Verte Bleue et Noire

VOLET 3 : TRANSITION ECONOMIQUE, PRESERVER LES COMMERCES DE PROXIMITE ET DEVELOPPER L'EMPLOI DES JEUNES

L'économie du territoire vit à 90 % du tourisme, qu'il soit résidentiel, événementiel, culturel, sportif environnemental ou d'affaires. Les entreprises de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie sont essentiellement des TPE avec, en moyenne, de 4 à 10 salariés dans le domaine du service (commerce, artisanat...). Le territoire compte près de 4.000 entreprises dont plus de 1.000 commerces.

1- Politique du commerce de centre-ville : défense du commerce de proximité face à des pratiques de baux prohibitifs

- a. en lien avec la CCI le FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce qui a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services commerciaux et artisanaux de proximité dans les zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales).
- b. en lien avec le Conseil Départemental le programme LEADER (programme européen de soutien les projets innovants bénéfiques pour la cohésion et l'attractivité des territoires ruraux)
- c. Acquisition ou maîtrise par certaines communes de pieds d'immeubles favorisant des baux raisonnables et donc du petit commerce.

2- Petites villes demain à Villers-sur-Mer : revitalisation des commerces du centre-bourg

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme, porté par l'Etat, constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Ce programme, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), est déployé sur l'ensemble du territoire national, et est décliné et adapté localement. La Convention d'adhésion à ce programme associe l'Etat (représenté par le Préfet du Département du Calvados), un binôme Commune-EPCI : Villers-sur-Mer et la

Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (les « Collectivités bénéficiaires ») et des partenaires (Région, Département, partenaires financiers et techniques).

La Commune de Villers-sur-Mer et la Communauté de Communes ont conjointement candidaté au programme le 20 novembre 2020 et ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par l'État.

Dans le cadre de ce programme, la Commune de Villers-sur-Mer s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie urbaine et économique de revitalisation. Elle a exprimé ses motivations de résorber une fracture urbaine née de son urbanisation entre le centre historique et le quartier « moderne » s'articulant avec une revitalisation commerciale, des espaces de vie et de logements.

3- ZAE communautaire sur Villerville et Trouville-sur-Mer :

Cœur Côte Fleurie a défini des objectifs pour guider l'aménagement de cette zone de 38 hectares dans le cadre d'une démarche d'écoquartier d'activités économiques et d'habitat :

- Établir une véritable proximité entre domicile/emplois/loisirs,
- Optimiser l'occupation du sol pour limiter la consommation d'espaces naturels (densifier, développer une mixité d'affectation d'un bâtiment),
- Développer un plan de circulation efficace,
- Renforcer la mixité du quartier pour développer son attractivité,
- Soutenir l'émergence des filières locales d'éco-construction,
- Intégrer une production agricole à l'aménagement de la ZAE. Par exemple, de petits potagers créés pour les employés sur les parcelles des entreprises avec des contrats d'entretien financés par les entreprises dans le cadre de leur démarche RSE,
- Faciliter les déplacements doux,
- Développer une filière locale de production d'hydrogène (en lien avec la production de panneaux solaires en toiture ?),
- Proposer des services aux actifs et aux résidents,
- Adapter l'éclairage urbain aux besoins,
- Développer les énergies renouvelables,
- Réguler les pluies sur le site,
- Maintenir les fonctions écologiques présentes sur site,

4- Programme AMITER : Aménagement des bords de la Touques et de la friche GDRF

Le programme AMITER est un concours d'idées pour une meilleure prise en compte des risques naturels dans les projets urbains. Ce programme vise à faire émerger, avec ces collectivités, des solutions innovantes pour améliorer la résilience aux risques

naturels des territoires urbanisés et à valoriser celles-ci auprès du plus grand nombre. L'enjeu est de parvenir à réduire la vulnérabilité du territoire tout en accompagnant ces projets d'aménagement (économiques, résidentiels, touristiques, etc.) par la réalisation d'opérations en renouvellement urbain exemplaires. Il s'agit donc de dégager des marges de manœuvre pour un urbanisme durable conciliant la politique du risque avec les autres politiques publiques. Les marges de manœuvre peuvent être sociales (acceptation du risque, etc.), techniques ou financières (financement de la réduction de la vulnérabilité...). Le projet intègre le terrain de GRDF à Touques et les bords du fleuve du Pont des Belges au chemin du Marais au Sud.

5 -Dispositifs jeunes :

- Cœur Côte Fleurie accompagne la Mission Locale de la Baie de Seine

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes assure un soutien aux dispositifs jeunes via une subvention de 41.000 € à la Mission Locale de la Baie de Seine. Subvention maintenue pour 2021.

- Cœur Côte Fleurie s'intègre dans le plan « #1 jeune, 1 solution »

Cette année, la Collectivité, pour faire face à ses besoins en personnel, intègre 3 agents en Parcours Emploi Compétences (PEC).

- Cœur Côte Fleurie s'engage avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers autour de la Charte d'engagement « La fabrique des compétences en Normandie »

En signant elle-même la Charte d'engagement, et en communiquant auprès des entreprises du territoire afin qu'elles s'engagent également autour de cette charte.

- Cœur Côte Fleurie a mis en place une formation « Maîtres-nageurs sauveteurs »

La Collectivité, qui faisait face à un manque d'effectifs pour assurer la surveillance des plages du territoire pendant la période estivale, a mis en place une formation qualifiante de maitres-nageurs sauveteurs à destination des jeunes de son territoire. La formation permet aux jeunes d'être formés gratuitement, hors temps scolaire, en vue d'obtenir leur Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et leur permis mer. En contrepartie, ils s'engagent à travailler au moins 3 saisons sur nos plages.

6-Lancement d'une plateforme pour l'emploi local en partenariat avec l'AD Normandie. Les priorités sont les suivantes : créer de la solidarité, créer du réseau

local, se servir de la cooptation en faisant participer les habitants au marché de l'emploi local. Pour Cœur Côte Fleurie, il serait important de capter les résidents secondaires et de bénéficier de leurs réseaux pour trouver une offre en adéquation avec le besoin des employeurs locaux et également faire connaître la Communauté de Communes.

Les fiches actions 3.1 à 3.11 détaillent l'ensemble de ces projets :

3.2 Petites Villes de Demain : Villers-sur-Mer

3.3 Aménagement du nouveau quartier mixte Habitat – Activité à Hennequeville

3.4 AMITER : Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels

3.5 Dispositif « Jeunes » : Recrutement d'agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

3.6 Dispositif « Jeunes » : Campagne de communication pour la promotion des métiers porteurs / en tension sur notre territoire

3.7 Dispositif « Jeunes » : Forum des métiers et de l'orientation

3.8 Dispositif « Jeunes » : La Fabrique des compétences en Normandie

3.9 Dispositif « Jeunes » : Formation Maîtres-nageurs sauveteurs

3.10 Lancement d'une plateforme pour l'emploi www.monjobsurcoeurcotefleurie.org

VOLET 4 : TRANSITION NUMERIQUE/ TRAITER LA DATA, PREALABLE AU DEVELOPPEMENT DES USAGES

Cœur Côte Fleurie a favorisé la création, il y a 10 ans, des États Généraux des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) regroupant professionnels et collectivités développant les réseaux fibrés en France. Suite à cet événement national est née la Fédération des Industriels des Réseaux d'Initiative Publique (FIRIP) qui travaille en étroite collaboration avec l'ARCEP et France Numérique, désormais intégrée au Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Dès 2008, le territoire a investi le secteur numérique en tant qu'outil stratégique de transformation du territoire. Anticipant la dématérialisation du tourisme et des services publics, Cœur Côte Fleurie a misé très tôt sur les infrastructures avant de se pencher sur les usages après avoir relié l'ensemble de ses communes par une boucle noire portée par l'intercommunalité, générant mutualisation des logiciels d'urbanisme, notamment, vidéo protection, wifi territorial...

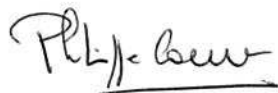
Aujourd'hui, c'est le traitement de la donnée brute (Data) à des fins de stratégie territoriale qui motive son action. C'est aussi un préalable indispensable au développement des usages : Smart City et Smart Parking.

Les fiches actions 4.1 à 4.7 détaillent l'ensemble de ces projets :

- 4.1 Couverture Très Haut Débit assuré par le RIP Cœur Fibre depuis 2010
- 4.2 Data Center
- 4.3 Développement de l'Intelligence Artificielle et du service public de demain avec le Chatbot Sophie
- 4.4 Smart City
- 4.5 Stationnement intelligent
- 4.6 Booster l'IA : optimiser le fonctionnement des services communaux par l'anticipation de la fréquentation
- 4.7 Mutualisation des TIC des communes membres

Fait à Saint-Arnoult, le 28/09/2021

Philippe COURT

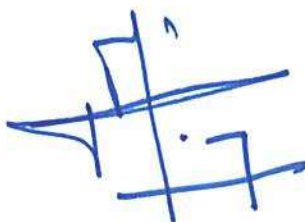


Préfet du Calvados

Jean-Léonce DUPONT



**Président du Conseil Départemental
du Calvados**



Philippe AUGIER

**Président de la Communauté de Communes
Cœur Côte Fleurie**

VOLET 5 - MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

Le présent contrat est signé pour la période 2021/2026.

A – Engagement financier de l'État

L'État s'engage à consacrer au territoire un apport financier selon les projets éligibles et au gré de l'enveloppe dont il bénéficiera, réparti selon les projets détaillés dans les fiches action figurant en annexe.

B – Pilotage

Un comité de suivi est mis en place annuellement. Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance dans le département.

C – Évaluation

Un premier point d'étape sera réalisé en décembre 2021. Dans un souci de pragmatisme, les parties conviennent que les articles de ce contrat de relance pourront être revus à tout moment pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et aux priorités d'actions des signataires.

D – Annexes

Le présent contrat ayant pour vocation de traiter l'intégralité des enjeux du territoire et afin d'assurer une meilleure lisibilité, les contrats et programmes d'appui signés par l'EPCI intégreront à leur échéance ou à leur signature le CRTE.

CRTE - Fiches actions

VOLET 1 - La transition démographique

1.1 Diagnostic préalable au Contrat Local de Santé

1.2 Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales fin 2021

VOLET 2 - La transition écologique

2.1 Liaisons douces

2.2 Rénovation énergétique des bâtiments publics

2.3 Aménagement d'un éco-parc face au PIC de Saint-Arnoult

2.4 PAT - Projet Alimentaire et Agricole Territorial

2.5 Elaboration d'une Trame verte bleue et noire

VOLET 3 - La transition économique

3.1 - Politique du commerce de centre-ville

3.2 Petites villes demain à Villers-sur-Mer

3.3 Aménagement du nouveau quartier mixte Habitat - Activité à Hennequeville

3.4 AMITER : Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels – Concours d'idées pour une meilleure prise en compte des risques naturels dans les projets urbains et concours pour la réalisation d'un plan guide aménagement des bords de la Touques

3.5 Dispositifs jeunes - Recrutement d'agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

3.6 Dispositifs jeunes - Campagne de communication pour la promotion des métiers porteurs / en tension sur notre territoire

3.7 Dispositifs jeunes - Forum des métiers et de l'orientation

3.8 Dispositifs jeunes - La fabrique des compétences en Normandie

3.9 Dispositifs jeunes - Formation Maîtres-nageurs sauveteurs

3.10 Lancement d'une plateforme pour l'emploi local en partenariat avec l'AD Normandie

VOLET 4 - La transition numérique

4.1 Territoire couvert en Très Haut Débit fibré par un RIP Cœur Fibre depuis 2010

4.2 Data Center

4.3 Intelligence Artificielle au service de la data et du service public de demain avec le Chatbot Sophie

4.4 Smart City

4.5 Stationnement intelligent

4.6 « Booster IA » avec une start up

4.7 Mutualisation des TIC avec les communes

<u>Fiche n°1.1</u>	Diagnostic préalable au Contrat Local de Santé
Le projet	<p>Constitution d'un réseau territorial de Promotion de la Santé entre la Communauté de Communes du pays de Honfleur-Beuzeville, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et le Centre Hospitalier Intercommunal de la Côte Fleurie.</p> <p>Ce Réseau Territorial de Promotion de la Santé a été proposé par l'ARS et le Conseil Régional suite à la présence sur le territoire de plusieurs indicateurs sanitaires et sociaux défavorables.</p>
Transition écologique	
Calendrier prévisionnel	Il s'agit d'une convention signée pour une période de 3 ans.
Coût prévisionnel	Le coût pour la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie correspond à 5% du salaire du coordinateur, en charge d'effectuer le diagnostic territorial, soit 2 700 € par an.
Plan de financement prévisionnel	

<u>Fiche n°1.2</u>	Signature de la Convention territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales
Le projet	<p>Au 31 décembre 2019, tous les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés avec la Caisse d'Allocations Familiales sont arrivés à échéance. Sur le territoire, il y en avait 5 (Deauville, Trouville-sur-Mer, Saint-Gatien-des-Bois, Touques et Villers-sur-Mer). Ceux-ci seront remplacés par les Conventions Territoriales Globales et devront être signées avant le 31 décembre 2021.</p> <p>L'objectif de la Caisse d'Allocations Familiales est d'avoir une vision globale et décloisonnée du territoire, de coordonner les actions, de déterminer les enjeux communs, de proposer des réponses en fonction des besoins. Elle propose donc à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie de signer cette nouvelle Convention Territoriale Globale à l'échelon intercommunal et non plus à l'échelon communal. Pour cela, Cœur Côte Fleurie doit se doter de la compétence Relais Assistants Maternels (RAM).</p> <p>La prise d'effet du transfert de la compétence « Relais Assistants Maternels » est fixée au 1^{er} janvier 2022.</p>
Transition écologique	
Calendrier prévisionnel	La Convention territoriale Globale est signée pour une durée de 4 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2022.
Coût prévisionnel	Le coût pour la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie correspond à 50% salaire du coordinateur, soit 24 000 € par an (la CAF prenant en charge les autres 50%).
Plan de financement prévisionnel	

Fiche n°2.1	Liaisons douces
Le projet	<p>L'offre en mobilité douce se voit actuellement très significativement renforcée sur le territoire, en développant des liaisons villes-mer qui s'inscrivent dans les continuités interdépartementales.</p> <p>En 2019, une piste cyclable et cavalière depuis le bourg de Saint-Arnoult jusqu'au Boulevard Maugé à Deauville a été livrée dans ce cadre.</p> <p>Le projet de voie verte de Saint-Arnoult à Villers-sur-Mer crée une continuité cyclable de près de 8 km sur le territoire, accessible à chacun (contournement du Mont Canisy), depuis Deauville jusqu'à Villers-sur-Mer.</p> <p>Ce projet de voie verte, de 3 mètres de largeur, s'étend sur 2,5 km, et a pour objectif de renforcer l'offre en modes de déplacements doux et sécurisés pour un usage touristique, familial, sportif ou utilitaire.</p> <p>Il valorisera également les paysages qui seront traversés tout en impactant le moins possible l'existant.</p>
Transition écologique	<p>Le projet offre un moyen de transport alternatif pour le tourisme mais surtout pour les déplacements quotidiens. Il s'inscrit dans une continuité cyclable, et contourne le Mont Canisy pour permettre des trajets sans dénivelé, recherchés pour les trajets domicile travail ou domicile école.</p> <p>Enfin, l'itinéraire est direct et parfaitement sécurisé.</p> <p>Le projet évite au maximum les zones humides et utilise des matériaux drainants, permettant la continuité de l'infiltration des eaux pluviales.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2019/2020 : études, réalisée jusqu'au dossier de consultation des entreprises</p> <p>2019/2022 : achat des parcelles DUP</p> <p>2022/2023 : consultations des entreprises et travaux</p> <p>Les travaux seront réalisés en deux phases. Une première pour la restitution de zone humide, les clôtures et les plantations, une seconde pour les travaux de la voie en elle-même.</p>
Coût prévisionnel	1 210 500 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Conseil Départemental : 50% _ 605 250 € HT</p> <p>Etat : 30% _ 363 150 € HT</p> <p>Fonds propres : 20% _ 242 100 € HT + 60 000 € (d'achat de foncier)</p>

Fiche opérationnelle

<u>Fiche</u> <u>n°2.1</u>	Voie douce Deauville – Saint-Arnoult
Le projet	<p>Le projet consiste en la réalisation d'une voie douce entre Deauville et Saint-Arnoult avec le souhait de valoriser la pratique du vélo et de la marche à pied grâce à des cheminements très confortables.</p> <p>Les 1 700 mètres linéaires concernés sont dans la continuité de la piste cyclable et cavalière réalisée en 2019 par le Département du Calvados. Ils permettront ainsi un bouclé tout autour de l'hippodrome et même au-delà.</p> <p>Le revêtement enrobé de la voie douce permettra aux vélos, piétons, poussettes, trottinettes de se déplacer en sécurité et en confort.</p>
Transition écologique	<p>Ce projet s'inscrit dans les travaux du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cœur Côte Fleurie, et particulièrement dans la prise de compétence « mobilités » récemment décidée.</p> <p>Des études ont montré la pertinence de créer des cheminements doux pour mailler le territoire. Un schéma directeur cyclable intercommunal est en cours d'élaboration.</p> <p>Cette voie douce envisagée fait partie intégrante des itinéraires prévus pour un maillage cyclable continu et sécurisé sur le territoire.</p> <p>Les cibles sont les habitants dans leurs déplacements quotidiens mais aussi les personnes qui séjournent dans les hôtels à proximité, les employés de l'entreprise Jacomo, les promeneurs sur ce parcours, dans la continuité de la voie cyclable départementale.</p> <p>L'objectif est de diminuer l'impact carbone des déplacements.</p> <p>La gestion du pluvial se fera à la parcelle, par infiltration de part et d'autre de la voie douce.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>relevés, études : février – septembre 2021</p> <p>devis obtenu, correspondant au marché de réfection de voirie en cours avec l'entreprise Colas : septembre 2021</p> <p>travaux : l'opération peut commencer dès l'accord des partenaires, suite à l'instruction des demandes de subvention.</p>
Coût prévisionnel	238 128,05 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Conseil Départemental : 25% _ 58 480,00 € HT</p> <p>Etat : 40% _ 95 251,22 € HT</p> <p>Fonds propres : 35% _ 84 396,83 € HT</p>

Fiche n°2.2	2.2-2 / Rénovation énergétique des bâtiments publics
Le projet	<p>La rénovation énergétique des bâtiments à faible efficacité thermique a été identifiée dans le programme d'actions de la démarche Cit'Ergie et dans celui du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) puisqu'ils participent à la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de Cœur Côte Fleurie.</p> <p>Le projet consiste en la rénovation thermique ambitieuse de 5 bâtiments du patrimoine de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le centre de collecte à Touques • 4 bâtiments de la ferme du Bouquetot à Saint-Pierre-Azif : <ul style="list-style-type: none"> - Le pressoir - Le fournil - La bergerie - L'étable
Transition écologique	<p>L'objectif de la rénovation thermique de ces bâtiments est de réduire de façon très ambitieuse les consommations énergétiques du bâtiment. Le niveau BBC rénovation sera attendu.</p> <p>Des matériaux bio sourcés seront recherchés.</p> <p>Pour le centre de collecte, les études porteront également sur une possible récupération de la chaleur de nos serveurs informatiques localisés dans ce bâtiment pour l'eau chaude sanitaire des douches des agents de collecte.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2022 : études</p> <p>2023/2024 : consultations des entreprises et travaux</p>
Coût prévisionnel	1 100 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Conseil Départemental : 30% _ 330 000 € HT</p> <p>Etat : 50% _ 550 000 € HT</p> <p>Fonds propres : 20% _ 220 000 € HT</p>

<u>Fiche</u> <u>n°2.2-1</u>	Rénovation thermique du siège de la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie
Le projet	<p>La rénovation énergétique des bâtiments à faible efficacité thermique a été identifiée dans le programme d'actions de la démarche Cit'Ergie et, dans celui, du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ils participent à la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de Cœur Côte Fleurie.</p> <p>A la suite d'une étude sur les déperditions énergétiques dans ses bâtiments, la Communauté de Communes s'est voulue exemplaire et engage des travaux de rénovation dans les locaux de son siège à Deauville.</p> <p>L'objectif de cette rénovation thermique est de réduire de façon très ambitieuse les consommations énergétiques du bâtiment et de respecter, dans le même temps, les éléments d'origine du bâtiment historique, une villa Second Empire construite en 1870.</p>
Transition écologique	<p>Le niveau BBC rénovation est attendu.</p> <p>Un cahier des charges très précis a été établi pour répondre aux normes de rénovation thermique basse consommation BBC. Ainsi, ces travaux vont permettre d'obtenir un haut niveau d'efficacité avec un gain de 40 % d'énergie.</p> <p>Des matériaux bio sourcés sont recherchés (sols à base de lin, sols et menuiseries extérieures bois, pierre, brique etc)</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Septembre 2021 : début des travaux</p> <p>Été 2022 : livraison des travaux</p>
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel 1 428 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Conseil Départemental : 52.65 % _ 751 800 € HT</p> <p>Etat : 20.35 % _ 290 600 € HT</p> <p>Fonds propres : 27 % _ 385 600 € HT</p>

Fiche opérationnelle

Fiche n°1	DSIL Réhabilitation du restaurant scolaire Fracasse
Le projet	<p>Les travaux consisteront à rénover la cuisine du restaurant scolaire. Une mise aux normes globale de l'équipement est prévue afin de respecter la réglementation en vigueur (code du travail, normes sanitaire et environnementale).</p> <p>Plus précisément, il est prévu une extension de l'ouvrage à des fins d'optimisation d'espace, d'une révision des circulations ainsi qu'une séparation des flux de production.</p> <p>Ces modifications ont aussi pour objectif de mettre aux normes les vestiaires, les sanitaires ainsi que les espaces de production et la structure existante (parois extérieures et toitures) en l'isolant.</p>
Transition écologique	<p>Une isolation plus performante permettra ainsi de diminuer les déperditions énergétiques du bâtiment, ainsi que les émissions de gaz à effets de serre rejetées dans l'atmosphère.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Etudes et consultation des entreprises en 2021.</p> <p>Le début des travaux est prévu pour le 1^{er} semestre 2022.</p>
Coût prévisionnel	<p>687 257,24 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Ce projet de réhabilitation est estimé à 687 257,24 € : dont 71 269,74 € d'études et de maîtrise d'œuvre ; 500 487,50 € de travaux et 115 500€ d'équipements.</p> <p>Une aide publique à hauteur de 40 % va bénéficier au projet de la part de l'Etat, à travers la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), soit 274 902,90€.</p> <p>Le reste (412 354,34 €) sera autofinancé à travers les fonds propres.</p>

Fiche opérationnelle

<u>Fiche n°2</u>	DSIL Rénovation des façades et menuiseries de la piscine olympique
Le projet	<p>Les menuiseries aluminium de la piscine olympique datent de sa construction (1968), elles ne comprennent donc pas de double vitrage. De plus, elles présentent certains désordres d'ordre structurels.</p> <p>Les locaux seront ainsi moins vulnérables aux aléas météorologiques (notamment en période de canicule et de grand froid).</p> <p>Ces modifications visent donc à améliorer les conditions d'accueil des usagers (particuliers, club sportif et l'école) ainsi que le confort des agents.</p>
Transition écologique	Ces rénovations vont permettre une économie d'énergie de 3 à 6 % sur le chauffage, ainsi que des déperditions énergétiques moindres.
Calendrier prévisionnel	Réalisation des travaux de 2021 à 2023 : <ul style="list-style-type: none">- 1^{re} tranche : 2021 ;- 2nde tranche : 2022 ;- 3^e tranche : 2023.
Coût prévisionnel	Au total, 507 369 € HT répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none">- 1^{re} tranche de 22 369,06€ ;- 2^e tranche de 242 500€ ;- 3^e tranche de 242 500€.
Plan de financement prévisionnel	<p>Les travaux s'élevant à 22 36,06 € vont être répartis ainsi : 8 947,62 € vont être financés via le concours de l'Etat (40%) à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ; le reste (13 421,44 €) va être autofinancé grâce aux fonds propres.</p> <p>Une autre demande de DSIL va être prochainement envoyée concernant les autres tranches du projet.</p>

Fiche opérationnelle

Fiche n°3	DSIL Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Breney
Le projet	L'école maternelle possède encore les menuiseries datant de sa construction (courant des années 80), leur performance énergétique est donc limitée (apport thermique en été et refroidissement important des locaux en hiver). L'objectif est d'aboutir à une meilleure isolation (grâce à du double vitrage) des locaux et ainsi améliorer le confort des utilisateurs de l'école (parents, enfants et enseignants).
Transition écologique	Les déperditions énergétiques sont importantes en l'état, les travaux visent ainsi une baisse de l'ordre de 10 à 15% sur les consommations de gaz. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) rejetées dans l'atmosphère seront par conséquent moins élevées.
Calendrier prévisionnel	1 ^{re} tranche en 2021. 2 ^e tranche en 2022.
Coût prévisionnel	Au total, les travaux représentent 90 991,90 € HT, avec : <ul style="list-style-type: none">- Une première tranche de 39 340,95 € (estimé au départ à 45 455,95 €);- Une seconde tranche de 45 455,95 €.
Plan de financement prévisionnel	Les travaux seront financés à hauteur de 40% par l'Etat à travers la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) (soit 15 736,38€). Le reste (23 604,57€) sera autofinancé à travers les fonds propres.

Fiche opérationnelle

Fiche n°4	DSIL (en instruction) Réhabilitation du Centre Technique de la Ville de Deauville
Le projet	<p>Le bâtiment actuel des services techniques date de 1980, il ne répond donc plus aux besoins actuels des services ni aux normes en vigueur aujourd'hui.</p> <p>La première tranche de travaux porte sur la création du pôle agent et administratif.</p> <p>Plus précisément, les travaux comprennent une partie des extérieures c'est-à-dire les parkings, clôtures ainsi que le contrôle d'accès un logement de gardien de 70 m².</p> <p>Les travaux bénéficieront à la fois aux agents des services techniques mais aussi aux visiteurs extérieurs.</p> <p>Cette réhabilitation vise la performance énergétique E2C1.</p>
Transition écologique	<p>Les nouveaux locaux seront mieux isolés, moins énergivores et ainsi les déperditions de chaleur seront moins importantes. De ce fait, le bâtiment émettra une quantité de CO2 moins importante.</p> <p>Le bâtiment sera davantage résilient face aux variations de températures, notamment en termes de confort d'été et d'hiver.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Le début des travaux est prévu pour 2022.</p>
Coût prévisionnel	<p>3 243 361,20€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Une aide publique de 50% (soit 1 621 680,60 €) au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été demandée. Le dossier est actuellement déclaré complet et en cours d'instruction.</p> <p>Le reste (1621 680,60 €) sera autofinancé à travers des fonds propres.</p>

Fiche n°2.3	Aménagement d'un éco-parc face au PIC de Saint-Arnoult
Le projet	<p>Etudes de programmation en cours pour l'aménagement d'un éco-parc au sud du Pôle International du Cheval (PIC) situé sur la Commune de Saint-Arnoult. Le site appartient à la Ville de Deauville qui souhaite conventionner avec la CCCC pour une mise à disposition de celui-ci en vue de son aménagement.</p> <p>Cet éco-parc sera ouvert à tous les publics (particuliers, scolaires...) qui pourront ainsi découvrir la biodiversité du site, le fonctionnement des marais et de la Touques à travers un espace pédagogique, des observatoires, des mares, une boucle de promenade traversant différents milieux, l'éco-pâturage, la valorisation des races normandes (ânes, abeilles noires...), la réalisation d'un circuit pour les poneys en lien avec l'activité du PIC...</p> <p>Ce site sera connecté à la voie verte nord-sud existante grâce à une liaison existante passant devant le site.</p> <p>Il sera intégré dans les réflexions de la future trame verte-bleue-noire (marché public en cours pour la désignation d'un bureau d'études) et présentera une offre complémentaire aux autres sites naturels du territoire (ex : découverte de la Touques en kayak avec aménagement d'un ponton...). Une mise en réseau sera étudiée de ces différents sites.</p> <p>Au nord du site, des parkings (accueil public et camions chevaux pour les concours équestres) seront aménagés.</p> <p>Idées principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> -développer des usages autour de l'observation de la biodiversité et son développement -Le cheval comme lien entre l'homme et la nature
Transition écologique	<p>Biodiversité : pédagogie, usages, développement</p> <p>Trame verte, bleue, noire</p> <p>le cheval : lien entre l'homme et la nature</p>
Calendrier prévisionnel	<p>-Etudes de programmation en cours.</p> <p>-Convention Deauville-Cœur Côte Fleurie pour maîtrise d'œuvre et travaux : fin 2021</p> <p>-Dossier loi sur l'eau : dernier trimestre 2022</p> <p>-Travaux d'aménagement : 3^{ème} trimestre 2023/2024</p>
Coût prévisionnel	<p>Travaux Cœur Côte Fleurie, y compris missions connexes : 1 020 000 € HT</p> <p>Travaux Deauville (infrastructure+bâtiments), y compris missions connexes : 1 900 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Dépenses Cœur Côte Fleurie : 1 020 000 € HT</p> <p>Dépenses Deauville : ?</p> <p>Recettes Cœur Côte Fleurie : CRTE 300 000 € HT CD14 contrat de territoire 2022 : 200 000 € HT Auto-financement : 520 000 € HT</p> <p>Recettes Deauville : ?</p>

--	--

Fiche n°2.4	PAT – Projet Alimentaire et Agricole Territorial
Le projet	<p>Le pilotage sera effectué par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie composée de 12 communes (dont Deauville, Trouville-sur-Mer, Villers-sur-Mer), située dans le Département du Calvados sur le littoral Normand.</p> <p>objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'alimentation sous l'angle santé-bien-être • Protéger l'environnement et limiter les impacts environnementaux : favoriser toutes les actions concourant à la préservation de l'environnement et des paysages... • Impulser une politique agricole à HVE en faveur d'une alimentation de qualité et durable • Lutter contre la précarité alimentaire • Animer et sensibiliser les différents acteurs : développer la communication et soutenir toutes les initiatives permettant d'accroître le dialogue entre les acteurs • Collaborer avec les territoires voisins pour plus de cohérence et de mutualisation dans les actions. <p>cibles : l'ensemble du territoire communautaire. Résidents permanents (21 220), secondaires et les bi-résidents. Les touristes : volets développement des circuits-courts et découverte de la gastronomie locale.</p> <p>Approche globale du système alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Environnement <p>dont lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éducation alimentaire <input type="checkbox"/> Mise en valeur du patrimoine alimentaire <input type="checkbox"/> Atteinte des objectifs de la loi EGAlim pour la restauration collective <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ transformation-conversion des exploitations agricoles pour une reconnaissance de la qualité des produits. ▪ Bien-être-santé <p><u>La Communauté de Communes met en avant 6 objectifs qui guideront le projet alimentaire et agricole :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger l'environnement et limiter les impacts environnementaux : favoriser toutes les actions concourant à la préservation de l'environnement et des paysages afin de préserver la qualité de l'eau et de l'air, de valoriser le patrimoine naturel et bâti, de développer les circuits-courts, de lutter contre le gaspillage alimentaire (en lien avec les actions du PLPDMA à renforcer). • Promouvoir l'alimentation sous l'angle santé-bien-être (des plus jeunes au plus âgés) en lien : <ul style="list-style-type: none"> -avec la politique de mobilité active en cours de développement sur le territoire, -le futur contrat local de santé (le Conseil Communautaire du 18/12/20 a autorisé la signature d'une convention pour la création d'un Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) avec mise à disposition de la CCCC d'un coordonnateur du réseau 0,5ETP qui aura pour mission la réalisation du diagnostic territorial de santé). Plusieurs EHPAD et une maison de convalescence sont présentes sur le territoire -et la politique sportive développée sur le territoire (organisation Triathlon de Deauville, Marathon, CSO (concours locaux, nationaux et internationaux), courses hippiques, les 21kms entre Monts et Marais, la Normandique, construction d'équipements accueillant des équipes nationales et internationales en basket, karaté, football...).

- **Lutter contre la précarité alimentaire** (en lien avec la lutte anti-gaspillage, développement de l'emploi agricole...).

- **Impulser une politique agricole à haute valeur environnementale en faveur d'une alimentation de qualité et durable**

La Haute valeur environnementale (HVE) garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...). La mention Haute Valeur Environnementale s'appuie sur des indicateurs mesurant la performance environnementale des exploitations. Elle est fondée sur quatre thématiques : la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation, la gestion de l'irrigation.

La CCCCFF souhaite impulser une dynamique au sein des exploitations de son territoire pour qu'elles s'engagent dans cette démarche et valoriser ainsi ces initiatives auprès des consommateurs.

- **Animer et sensibiliser les différents acteurs : développer la communication et soutenir toutes les initiatives permettant d'accroître le dialogue entre les acteurs.**

- **Collaborer avec les territoires voisins pour plus de cohérence et de mutualisation dans les actions.**

En effet, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville a lancé son PAT et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie est bien avancée dans sa démarche.

Les territoires littoraux disposent d'un vivier important de consommateurs avec un haut pouvoir d'achat recherchant des produits du terroir de qualité et authentiques. Les territoires d'arrière-pays hébergent un grand nombre de producteurs et d'éleveurs avec une densité d'AOP-AOC importante.

La coopération entre les territoires s'avère donc indispensable pour mettre en relation l'ensemble des acteurs des filières agricoles et trouver des solutions en matière d'abattage, de logistique...

PROJET PLAN D'ACTION à réajuster selon les résultats du diagnostic à venir

PROTEGER

-Protection des terres agricoles traditionnelles : outils juridiques à déployer (établir des réserves foncières agricoles destinée à l'alimentation, zone agricoles protégées dans le document d'urbanisme...).

-Protection des populations les plus démunies : lutte anti-gaspillage, mise à disposition de terrains publics ou privés en échange d'une part de la production à destination des associations locales œuvrant dans le domaine de la solidarité, favoriser les dons par filière agricole aux associations.

-Protection de la santé des habitants en lien avec le diagnostic santé à réaliser (actions de sensibilisation à prévoir contre la dénutrition des aînés ?) et le développement des mobilités actives : Plan de communication transversal à réaliser.

DEVELOPPER / SOUTENIR

-Promotion de la mention Haute Valeur Environnementale pour les exploitations agricoles et valorisation des initiatives en ce sens auprès des consommateurs.

-Développement du maraîchage bio sur des parcelles publiques mises à dispositions pour alimentation locale (particuliers / restauration collective) et promotion d'espaces tests

agricoles pour les jeunes agriculteurs : cartographie à réaliser de foncier disponible et appels à projet pour sélectionner les candidatures.

-Appui au développement des outils de promotion des circuits courts (en lien avec les initiatives existantes telles que la page facebook Producteurs-artisans et commerçants du pays d'Auge)

-Mise à disposition d'un local pour la vente de produits locaux (= soutenir l'économie de proximité) et l'éducation au goût.

-SPL InDeauville en charge de la promotion du tourisme et du marketing territorial : création de circuits touristiques en lien avec les exploitations agricoles et le développement en cours des itinéraires cyclables dans l'arrière-pays : Vivre une expérience à la ferme et valoriser et développer le patrimoine gastronomique (dégustation à la ferme ou dans un restaurant utilisant les produits des fermes locales).

-Promotion du déploiement d'un label restauration à base de produits locaux et faits maison (ex : green food, label Restaurant du Terroir®, écotable...) en partenariat avec les territoires voisins.

-Développement de l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective : optimisation de la logistique par rapport aux petites quantités, formation du personnel en cuisine pour adaptation menu aux produits locaux, accompagnement des établissements de restauration scolaire (stratégie, marchés publics, formation des équipes lutte anti-gaspi).
Tendre vers une cuisine centrale ?

-Développement de l'approvisionnement en produits locaux pour les événements (réunions, colloques, salons...) : partenariat à créer avec le CID, les Cures Marines, les établissements chargés de l'organisation de séminaires.

-Structuration et animation d'une filière bois locale
Valoriser les ressources bois locales issues de la forêt de Saint-Gatien-des-Bois et des haies bocagères.

COORDONNER

-Valorisation et coordination des initiatives locales (à répertorier) dans le cadre de la stratégie globale.

-Réalisation d'un schéma des acteurs de la filière alimentaire sur la CCCC et plus largement sur le Pays d'Auge

EDUQUER / SENSIBILISER

-Communication autour de l'identité alimentaire locale, sensibilisation et éducation au goût : campagne d'information multi-supports, cartographier et diffuser les producteurs en vente directe (échelle du Pays d'Auge ?), promouvoir l'origine des produits avec la marque « Saveurs en Normandie », développer les stages cuisine pour les enfants...

-Lutte anti-gaspillage alimentaire (en lien avec le PLPDMA) chez les scolaires et les EPHAD

-vis-à-vis du grand public : promouvoir le gourmet bag auprès des restaurateurs nombreux sur le territoire et les consommateurs, poursuivre les animations vélosmoothie sur les plages en période estivale ainsi que les ateliers « cuisiner les restes » avec un chef du territoire.

	<p>-vis-à-vis des scolaires : Soutenir le développement d'activités périscolaires en lien avec l'éducation au goût (mise en relation des directeurs d'établissements scolaires avec le réseau Educalim Normandie pour construire des programmes éducatifs). Pendant les vacances scolaires, développer des stages de cuisine dans les centres de loisirs (vérifier faisabilité en lien avec les normes d'hygiène), des visites à la ferme (nouvelle offre à développer sur le territoire en lien avec la SPL In Deauville). Développer des visites à l'éco-domaine de Bouquetot en lien avec la biodiversité, le cycle de la nature, la découverte des innovations agricoles et de l'évolution des pratiques agricoles... Concept muséographique vivant à développer.</p> <p>-Poursuivre la campagne de communication anti-gaspillage alimentaire en cours sur les camions poubelles et la déployer sur d'autres supports : « Cuisiner les restes, c'est pas l'Everest ! »</p>	
Transition écologique	<p>Impulser une politique agricole à haute valeur environnementale en faveur d'une alimentation de qualité et durable. Sensibilisation/pédagogie : sensibilisation au goût, lutte anti-gaspillage... Valorisation et développement des circuits-courts = Evolution des comportements</p>	
Calendrier prévisionnel		
	15/01/2021	Réponse à l'AAP national
	22/01/2021	Délibération du Conseil Communautaire engageant la CCCCCF dans le projet alimentaire et agricole territorial
	26/03/2021	Délibération du Conseil Communautaire autorisant le recrutement d'un ETP chargé de mission PAT (contrat de projet. Durée 6 ans)
	octobre 2021	Sollicitation des partenaires, constitution du COPIL et du COTECH.
	octobre 2021	Recrutement d'un ETP chargé de mission PAT : suivi du bureau d'étude pour la réalisation du diagnostic, identification des potentiels et des freins, mise en place d'un plan d'action opérationnel, évaluation de la mise en œuvre du plan, recensement et coordination des initiatives locales en lien avec les maillons des filières alimentaires, mobilisation des porteurs de projets, financement, animation des comités de pilotage, comités techniques de travail et coordination avec tous les partenaires. Il devra en outre faire

	<p>octobre-décembre 2021</p> <p>Réalisation du diagnostic + entretiens à mener avec les acteurs locaux et une enquête à réaliser sur l'ensemble du territoire auprès des consommateurs pour connaître leurs habitudes alimentaires et compiler leurs attentes et leurs craintes sur l'alimentation et l'agriculture.</p> <p><i>Restes du diagnostic auprès des élus, des acteurs du territoire</i></p>	
	<p>janvier-février 2022</p> <p>Co-construction de la stratégie et du plan d'action ponctuée de commissions séminaires des élus, d'ateliers de participation des acteurs du territoire selon le plan de concertation et d'information susmentionné.</p>	
	<p>Printemps 2022</p> <p>Organiser des sorties pédagogiques en lien avec l'éco-domaine, des agriculteurs qui ouvriraient leurs exploitations, le CPIE...</p>	
	<p>2022-2023</p> <p>Mise en œuvre du plan d'action / suivi et évaluation</p>	
	<p>2024</p> <p>Bilan présenté au COPIL</p>	
	<p>2024 et suivants</p> <p>Poursuite ou actualisation du plan d'action selon les résultats du bilan</p>	
Coût prévisionnel	325 200€	
Plan de financement prévisionnel	Si lauréat de l'AAP national : 100 000€ de subvention le restant : autofinancement	

Fiche n°2.5	Elaboration d'une trame verte, bleue et noire
Le projet	<p>Dans le cadre de l'AMI régional « Territoire Durable 2030 » pour lequel elle est lauréate, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite élaborer la trame verte, bleue et noire (TVB-N) de son territoire, outil d'aménagement du territoire au service de la biodiversité. Six objectifs à atteindre ont été identifiés par la Commission Transition Energétique du 27/11/2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les continuités écologiques verts, bleus, noirs et leur fragmentation afin d'en améliorer le fonctionnement ou de les rétablir. - Offrir en zone urbaine des conditions favorables au maintien des espèces végétales et animales même ordinaires - Concilier Nature et usages actuels et futurs (infrastructures, agriculture, exploitation forestière, loisirs, urbanisme...) - S'adapter et atténuer les effets du changement climatique - Réduire la pression sur les espèces nocturnes - Atténuer l'impact des risques naturels <p>Pour réaliser ce travail d'élaboration de la TVB-N, la Communauté de Communes va se faire assister d'un bureau d'études spécialisé. Un diagnostic, une stratégie et un plan d'action opérationnel seront élaborés.</p> <p>Le prestataire devra également proposer un plan de communication et de concertation pour accompagner la mobilisation du public et faire des propositions de co-construction du plan d'action par public cible.</p> <p>Le pilotage sera assuré par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie à travers la Commission Transition Energétique qui formera un comité de pilotage. Un comité technique, instance de travail, préparera les études à soumettre aux comités de pilotage. Les partenaires tels que le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, la Région, le Groupe mammalogique normand, la DREAL, l'agence normande de la biodiversité et du développement durable, la Région Normandie, l'Agence de l'Eau... seront associés à la démarche.</p>
Transition écologique	<p>La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les documents de planification de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Dans le PCAET de Cœur Côte Fleurie, l'élaboration d'une Trame verte et bleue a été identifiée comme projet fédérateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour préserver et développer les puits de carbone (sols et biomasse) - pour adapter le territoire aux effets du changement climatique : préservation de la qualité de l'eau, gestion de l'eau et prévention des inondations, préservation de la biodiversité et adaptation des espèces. <p>La forêt, le bocage, les paysages, les sols, la biodiversité, les continuités écologiques, les cours d'eau, les zones humides... sont des thématiques déjà traitées dans différentes politiques publiques locales (à travers le PLUi, la gestion des eaux pluviales, le suivi de la Touques et ses marais...). Mais dans un contexte de Zéro Artificialisation Nette, une réflexion approfondie sur une nouvelle façon de planifier le territoire, alliant plus fortement biodiversité et aménagement, semble indispensable.</p> <p>Par ailleurs, la pollution lumineuse a de nombreuses conséquences sur la biodiversité. La lumière artificielle nocturne possède en effet un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit. Ce phénomène impacte les populations et la répartition des espèces : certaines d'entre elles sont attirées par les points lumineux et désorientées, d'autres qui évitent la lumière voient leur habitat se dégrader ou disparaître. L'éclairage</p>

	<p>artificiel peut ainsi former des zones infranchissables pour certains animaux et fragmenter les habitats naturels. Il apparaît donc indispensable de préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la trame noire. Au carrefour des enjeux d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité et d'économies d'énergie, la trame noire est propice à développer des projets de territoires aux multiples bénéfices.</p> <p><u>Les enjeux de l'élaboration d'une TVB-N sur Cœur Côte Fleurie sont les suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver, renforcer ou rétablir les continuités écologiques et leurs fonctionnalités afin de (re)constituer un réseau écologique cohérent permettant aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire... - Développer une culture de la nature sur le territoire - Améliorer les connaissances en matière de biodiversité locale - Intégrer la TVB-noire dans les politiques publiques pour favoriser la biodiversité mais également le bien-être des habitants <p>Enfin, la traduction opérationnelle au niveau de la CCCCF des enjeux régionaux de continuités écologiques identifiés dans le SRADDET, mais également les enjeux définis dans le SCoT Nord Pays-d'Auge, sera également recherchée.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Lancement du marché pour désignation d'un bureau d'étude : avril 2021 Début de mission : septembre 2021 Durée de la mission : 18 mois</p>
Coût prévisionnel	<p>Budget estimé pour le recrutement d'un bureau d'études : 42 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Subvention prévisionnelle au titre de l'AMI Territoire Durable 2030 : 50 %</p>

Fiche n°3.2	Petites Villes de Demain : Villers-sur-Mer
Le projet	<p>Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.</p> <p>Ce programme, porté par l'Etat, constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.</p> <p>Ce programme est conçu pour soutenir les collectivités bénéficiaires sur six ans (2020-2026). Elles bénéficient d'un soutien financier à l'ingénierie et de financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.</p> <p>La Commune de Villers-sur-Mer et la Communauté de Communes ont conjointement candidaté au programme le 20 novembre 2020 et ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par l'Etat.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, la Commune de Villers-sur-Mer s'engage à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie urbaine et économique de revitalisation. Elle a exprimé ses motivations de résorber une fracture urbaine née de son urbanisation entre le centre historique et le quartier « moderne » s'articulant avec une revitalisation commerciale, des espaces de vie et de logements.</p> <p>Trois axes sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1er Axe : Recruter un chef de projet manager de centre-ville qui réalisera l'adéquation entre la volonté politique portée par la Municipalité, les projets de redynamisation urbaine et les concertations avec la population ; • 2ème Axe : Organiser la rénovation urbaine en réalisant une jonction structurante-mobilité douce entre le cœur historique de la Commune et le centre du quartier Villers 2000, afin de réduire la vulnérabilité économique et sociale ; • 3ème Axe : Créer un nouveau point de vie sociale et économique autour du complexe sportif, quartier aujourd'hui en désuétude, par la réhabilitation de bâtiments.
Transition écologique	<p>La transition écologique fait partie du projet de territoire de la commune de Villers à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La volonté de développer/favoriser les mobilités actives : jonction structurante à créer via les mobilités actives entre les deux cœurs de la commune, pour réduire la vulnérabilité économique et sociale ; valorisation de l'esplanade et promenade bord de mer en facilitant les mobilités actives ; valorisation/réhabilitation de la place Villers du quartier Villers 2000 par la mise en valeur de l'espace public avec la mise en œuvre de cheminements piétonniers et mobilités douces ; améliorer le stationnement vélo ; création d'une base technique et logistique dédiée aux mobilités douces - La rénovation énergétique de l'ancienne poste - La rénovation énergétique de bâtiments pour accueillir des logements pour le personnel saisonnier - Un traitement floral et végétalisé de la place Villers/Villers 2000 pour diminuer l'aspect minéral des immeubles entourant cet espace - Le projet de mobilité partagée : mise à disposition de véhicules partagés électriques pour créer un processus type « Blablacar » local visant à faciliter les

	liaisons intra-commune voire intra communauté, avec une zone de co-voiturage - Réhabilitation de bâtiments et création de 3 modules éco-responsables pour créer un nouveau point de vie social autour du complexe sportif.
Calendrier prévisionnel	05/05/2021 : signature de la convention d'adhésion Petites Villes de demain Dans les 18 mois suivant la signature : adoption d'un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation, formalisé dans une convention ORT (opération de revitalisation de territoire) Projet de territoire/Programme Petites Villes de demain pour 6 ans (2021-2026)
Coût prévisionnel	Axe 1 : 52 000 € Axe 2 : 1 325 000 € Axe 3 : 1 850 000 € + 30 000 €/an pour animateur sportif
Plan de financement prévisionnel	AMI Petites Villes de demain : -Soutien à l'ingénierie : financement en partie du poste de chef de projet -Financements sur des mesures thématiques ciblées

Fiche n°3.3

Aménagement du nouveau quartier mixte Habitat – Activité à Hennequeville

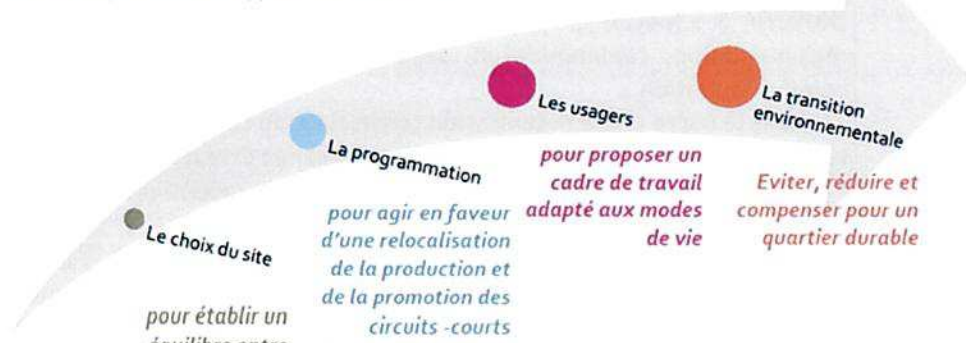
Le projet

En 2018, la Communauté de communes Coeur Côte Fleurie a engagé une étude de pré-programmation pour l'aménagement d'un nouveau quartier économique sur le plateau d'Hennequeville sur un site d'environ 33 hectares. Plusieurs investigations ont été réalisées dans ce cadre : – Une étude de prospective économique comprenant l'analyse des dynamiques territoriales et des propositions de programmation économique. – Une étude mobilité et déplacement a été mise en œuvre, avec notamment une campagne de comptages directionnels. – Une campagne d'investigations floristiques et faunistiques a été effectuée (1 passage) pour apprécier la qualité environnementale du site et le risque de présence de zones humides. Des scénarios stratégiques contrastés ont été établis, considérant notamment les contraintes foncières, la sensibilité d'insertion d'un projet d'activités économiques au sein d'un environnement très résidentiel. L'étude de programmation a permis à la collectivité d'apprécier une première faisabilité opérationnelle, et d'entériner une vocation mixte résidentielle et économique. **Elle s'est conclue par un schéma d'affectation et de composition globale décliné dans une charte d'aménagement qui formalise les intentions de projet et les ambitions qualitatives pour la création d'un quartier économique viable et durable.** Aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite inscrire l'aménagement du quartier économique et résidentiel du plateau d'Hennequeville dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté, réalisée en régie communautaire. Afin de mener à bien cette mission, la collectivité souhaite engager dès à présent les études environnementales nécessaires à l'approbation du dossier création et de réalisation de la ZAC.

Transition écologique

Programmation :

Le projet d'aménagement du plateau de Hennequeville sur les communes de Trouville et Villerville réunit quatre enjeux de développement du territoire



La Charte présente les objectifs définis par la Communauté Coeur Côtes Fleuries pour guider l'aménagement de ce secteur dans le cadre d'une démarche d'écoquartier d'activités économiques.

Un équilibre entre proximité aux pôles de vie et protection de l'environnement naturel

Agir en faveur d'une relocalisation de la production et de la promotion des circuits courts

Proposer un cadre de travail adapté aux modes de vie

Eviter, réduire et compenser pour un quartier durable

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le choix du site ▶ Les caractéristiques ayant conduit au choix du parti d'aménagement (zones de marnières) ▶ Etablir une véritable proximité entre domicile / emplois / loisirs ▶ Optimiser l'occupation du sol pour limiter la consommation d'espaces naturels | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer un plan de circulations efficaces, adaptés aux différents usagers ▶ Renforcer la mixité du quartier pour développer son attractivité ▶ Accompagner la relocalisation des entreprises du territoire ▶ Intégrer des interfaces de distribution ▶ Soutenir l'émergence des filières locales d'éco-construction ▶ Intégrer la dimension agricole au projet | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Diversifier les modes de déplacements entre le domicile et le travail ▶ Développer le recours à l'hydrogène dans la ZA ▶ Aménager des espaces publics attractifs et confortables ▶ Développer des services du quotidien pour les actifs ▶ Animer les échanges inter entreprises pour faciliter la mutualisation des services | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Engager le quartier d'activités dans une démarche de sobriété énergétique ▶ Développer les énergies renouvelables ▶ Maintenir et valoriser les fonctions écologiques présentes ▶ Assurer la gestion de l'eau tout au long du cycle ▶ Limiter la production de déchets et faciliter leur valorisation |
|--|--|--|--|

-Préservation de la trame verte et le renforcement des continuités écologiques associées à des cheminements doux ;

-Optimiser l'occupation du sol pour limiter la consommation d'espaces naturels (densité / innovation pour mixité d'affectation d'un bâtiment, zone d'activité compacte).

OBJECTIF 1 : Poser les bases programmatiques, spatiales et normatives d'une plus grande compacité des espaces économiques.

OBJECTIF 2 : Associer les acteurs concernés à l'émergence des nouveaux concepts et nouvelles fonctionnalités.

OBJECTIF 3 : Mettre en place des modalités opérationnelles adaptées (aménagement, réglementation, communication, accompagnement des porteurs de projet lors de la commercialisation...

-Dans le cadre d'une organisation territoriale de l'offre économique visant à conforter les activités touristiques et tertiaires dans la vallée Deauville / Trouville :

-Accompagner le déplacement d'activités à caractère productif, artisanales sur le plateau d'Hennequeville,

-Développer dans la zone d'activités un secteur à vocation mixte (services, vente directe de productions, tertiaires) en interface avec les quartiers d'habitat : ex : installer des points de vente / showroom de produits locaux, développer une offre de co-working «local» dans le cadre de développement du télétravail.

-Identifier les filières économiques locales en recherche de locaux / de mutualisation :

ex : Soutenir l'émergence des filières locales d'éco-construction, provoquer l'émergence d'une filière de production agricole innovante...

-Soutenir le recours aux modes de déplacements doux :

Faciliter l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail :

-aménager des pistes cyclables larges et séparées des voiries, assurant la connexion entre les zones d'habitation, la zone d'activité et l'hôpital.

-intégrer des stationnements vélos sécurisés et abrités/

-Accompagner la mise en place de dispositifs incitatifs au covoiturage à promouvoir auprès des employeurs,

	<p>-Organisation des manifestations sur la mobilité active....</p> <p>Intégrer des parcours de promenade / trail aux abords des espaces naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - associer les centres équestres à proximité pour identifier les parcours utilisés et intégrer les besoins dans le dimensionnement des chemins - conserver l'ambiance champêtre des chemins intéressants pour la pratique sportive <p>-Réalisation d'une charte environnementale à l'issue de la phase de pré-programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager le quartier dans une démarche de sobriété énergétique (limiter l'artificialisation des sols, réaliser les constructions bas-carbone, adopter l'éclairage urbain aux besoins). -Développer les énergies renouvelables (identifier les filières adaptées au projet, impulser le recours aux EnR par les entreprises) -Réguler les eaux de pluies sur le site -Maintenir les fonctions écologiques présentes sur le site (maintien les fonctions de maillage de haies bocagères, développer le programme sur la structure paysagère identifiée, réaliser des aménagements pour préserver les fonctions initiales) -Réduire la production de déchets (assurer le tri et le recyclage des déchets de chantier, organiser la collecte des déchets dans le projet d'aménagement
Calendrier prévisionnel	
Coût prévisionnel	
Plan de financement prévisionnel	<p>Contrat de territoire régional : Etudes de programmation : 23 231€</p>

<p><u>Fiche n°3.4</u></p>	<p>AMITER : Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels - Concours d'idées pour une meilleure prise en compte des risques naturels dans les projets urbains et concours pour la réalisation d'un plan guide aménagement des bords de la Touques</p>
<p>Les projets</p>	<p>AMITER : Dans la continuité des deux éditions du Grand prix d'aménagement en terrains inondables constructibles (<u>GPATIC</u>) organisés par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition Ecologique, en partenariat avec le Cerema, le Ministre de la transition écologique a annoncé, le 25 mars 2019 à l'occasion des Assises nationales des risques naturels, l'organisation d'un Appel à manifestation d'intérêt visant à « <i>mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels</i> » ou <i>AMITER</i>. Afin de laisser davantage de place à l'expérimentation, la démarche s'inscrit dans le cadre d'un programme national de recherche et d'expérimentation développé par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), pour le compte du Ministère de la Transition Ecologique, et du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Les travaux et résultats ont vocation à s'intégrer dans les activités du centre de ressources Risques et Territoires mis en place par le Cerema.</p> <p>Ce programme vise à faire émerger, avec ces collectivités, des solutions innovantes pour améliorer la résilience aux risques naturels des territoires urbanisés et à valoriser celles-ci auprès du plus grand nombre. L'enjeu est de parvenir à réduire la vulnérabilité du territoire tout en accompagnant ces projets d'aménagement (économiques, résidentiels, touristiques, etc.) par la réalisation d'opérations en renouvellement urbain exemplaires. Il s'agit donc de dégager des marges de manœuvre pour un urbanisme durable conciliant la politique du risque avec les autres politiques publiques. Les marges de manœuvre peuvent être sociales (acceptation du risque, etc.), techniques ou financières (financement de la réduction de la vulnérabilité, etc.).</p> <p>Le cadre national et expérimental de ce programme est une possibilité offerte de construction d'un projet consensuel entre les différentes parties prenantes. Le programme doit également permettre de dégager des enseignements profitables pour d'autres territoires qui n'auront pas participé à la démarche.</p> <p>Le secteur choisi se situe sur la commune de Touques, à la jonction entre la zone d'activités commerciales bordant la Touques (pointillés rouges sur la photo aérienne ci-dessous), un secteur dédié aux services publics (déchèterie, ancien quai de transfert, SDIS, STEP...) et une zone majoritairement résidentielle, composée d'immeubles collectifs mais pouvant comprendre également quelques commerces, services, bureaux...</p>



-CONCOURS REALISATION D'UN PLAN GUIDE POUR L'AMENAGEMENT DES BORDS DE LA TOUQUES

Différents projets sont en cours de réflexion de part et d'autre de la Touques de St Arnoult à Deauville et de Touques à Trouville-sur-Mer avec un point central : le secteur de l'AMI. En parallèle, la désignation d'un bureau d'étude pour l'élaboration de la trame verte/bleue/noire est en cours ainsi que la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle intercommunale.

La Touques apparait comme la colonne vertébrale du territoire, le lien entre l'arrière-pays et le littoral et plusieurs séquences peuvent y être identifiées : séquence urbaine (Deauville-Trouville sur Mer), séquence de rupture (infrastructure routière/ferroviaire, Zone d'activité commerciale, artificialisation du sol), séquence plus naturelle de découverte et de pédagogie vers les marais de la Touques à St Arnoult. A proximité, la coulée verte sportive à connecter.

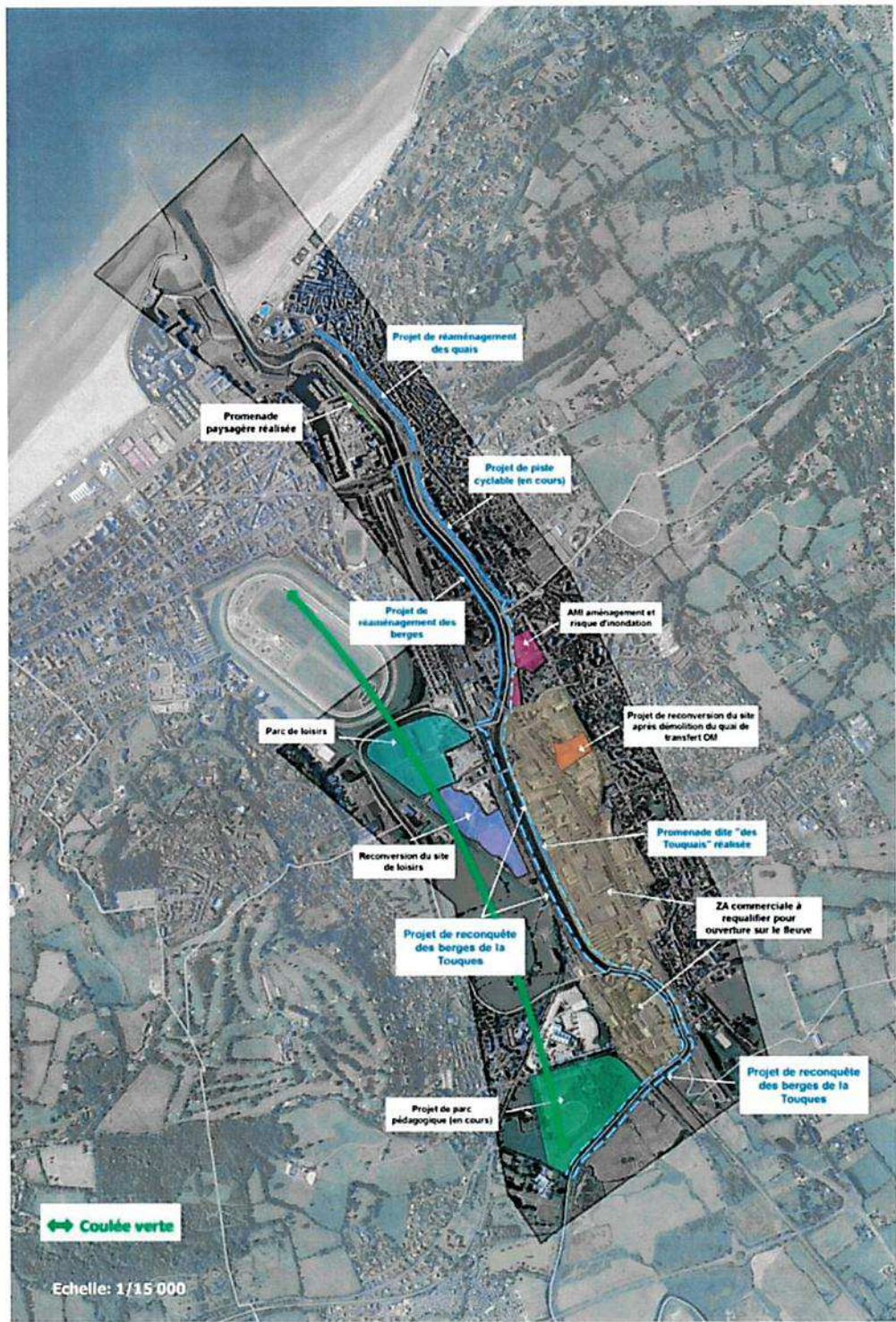
Dans la zone d'activité, certains noms de rue sont évocateurs et rappellent l'histoire de

Touques : rue des Bateliers, rue des Anciennes Salines (jusqu'à 52 à Touques au XIIIes), rue

Dans la zone d'activité, certains noms de rue sont évocateurs et rappellent l'histoire de Touques : rue des bateliers, rue des anciennes salines (jusqu'à 52 à Touques au XIIIes), rue des tonneliers...

Le site identifié dans le cadre de l'AMI est stratégique puisque situé au cœur de l'enveloppe urbaine existante, il constitue l'élément déclencheur d'une réflexion d'ensemble d'un aménagement résilient et qualitatif des bords la Touques et de la reconquête du fleuve par les habitants. Le potentiel de ces abords est inexploité jusqu'à présent car peu aménagés et peu visibles en raison des obstacles naturels et artificiels.

Le site identifié dans le cadre de l'AMI est stratégique puisque situé au cœur de l'enveloppe urbaine existante ; il constitue l'élément déclencheur d'une réflexion d'ensemble d'un aménagement résilient et qualitatif des bords de la Touques, la reconquête du fleuve par les habitants, la requalification de la zone d'activité commerciale et l'atténuation des flux sur la pénétrante. Le potentiel de ces abords et de cette entrée de ville sont inexploités jusqu'à présent car peu aménagés et peu visibles pour les bords de la Touques, et très routiers pour l'entrée de ville en raison d'obstacles naturels et artificiels.



Source fond de plan : IGN-F. ORTHO 2015

Réalisation: novembre 2020

Transition écologique	Aménagements résilients en lien avec le changement climatique et la problématique des inondations par débordements de cours d'eau et submersions marines. Lancement d'une trame verte-bleue et noire sur le territoire à intégrer dans ce projet. Matériaux biosourcés, gestion des déchets de chantier, mobilité douce en lien avec le schéma directeur cyclable.
Calendrier prévisionnel	- Désignation lauréat concours AMITER : fin 2021 (jury national : novembre 2021) - Préparation du concours d'architecture/ d'urbanisme/ de paysage pour désignation d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation du plan guide : 1 ^{er} trimestre 2022 jusqu'à la fin du second semestre. - Lancement des études pour la réalisation du plan guide : 3 ^{ème} trimestre 2022
Coût prévisionnel	Suites AMITER : 70 000€ Plan guide : 100 000€
Plan de financement	AMITER : Organisation du concours + indemnisation des candidats : prise en charge par l'État.

prévisionnel	<p>Reste à charge de la collectivité : la désignation d'une maîtrise d'œuvre post concours AMITER si un aménagement résilient entre en phase opérationnelle : 70 000€</p> <p>Concours pour désignation d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un plan guide sur les bords de la Touques et les espaces de part et d'autres : 20 000€ (autofinancement CCCCCF)</p> <p>Réalisation du plan guide : 80 000 € (autofinancement CCCCCF)</p>
--------------	--

Fiche n°3.5	Dispositifs jeunes : Recrutement d'agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)
Le projet	<p>Dans le cadre du dispositif « #1jeune, 1 solution », recrutement de 3 agents en contrat parcours emploi compétences.</p> <p>Ce dispositif ayant pour objectif de développer, dans le cadre d'une activité professionnelle, des compétences transférables ou mobilisables dans un autre environnement, ont été recrutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 agents en PEC jeune pour une durée de 9 mois sur le poste de ripeur au centre de collecte. L'objectif, au-delà de la formation au métier de ripeur, est de travailler sur le savoir-être en milieu professionnel, facteur clé d'une insertion durable dans le monde du travail. Les deux jeunes recrutés étaient accompagnés par la Mission Locale de la Baie de Seine dans le cadre du dispositif de garantie jeunes. - 1 agent en PEC + de 26 ans pour une durée de 12 mois sur le poste de ripeur. Pendant la durée de son contrat, l'agent bénéficiera d'un financement de permis C et d'une FIMO puis d'une formation interne au métier de chauffeur de benne à ordures ménagères.
Transition écologique	
Calendrier prévisionnel	<p>1 contrat de 12 mois du 01/01/2021 au 31/01/2022 2 contrats de 9 mois du 01/04/2021 au 31/12/2021</p>
Coût prévisionnel	60.000 + 6000 = 66.000€
Plan de financement prévisionnel	Financement CCCCCF + Etat

Fiche n°3.6	Dispositifs jeunes : Campagne de communication pour la promotion des métiers porteurs/en tension sur notre territoire
Le projet	<p>Campagne de communication auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi. L'objet est de promouvoir les entreprises, les métiers qui recrutent sur le territoire à travers des clips vidéo (reportages, témoignages, visites d'entreprises, interventions dans les établissements scolaires, etc.)</p> <p>Un groupe de travail a été constitué et le contenu détaillé de ce forum est en cours d'élaboration. Un partenariat avec l'agence de l'orientation est envisagé sur ce projet.</p>
Transition écologique	
Calendrier prévisionnel	2022-2023
Coût prévisionnel	5 000 € par film.
Plan de financement prévisionnel	Financement CCCCCF

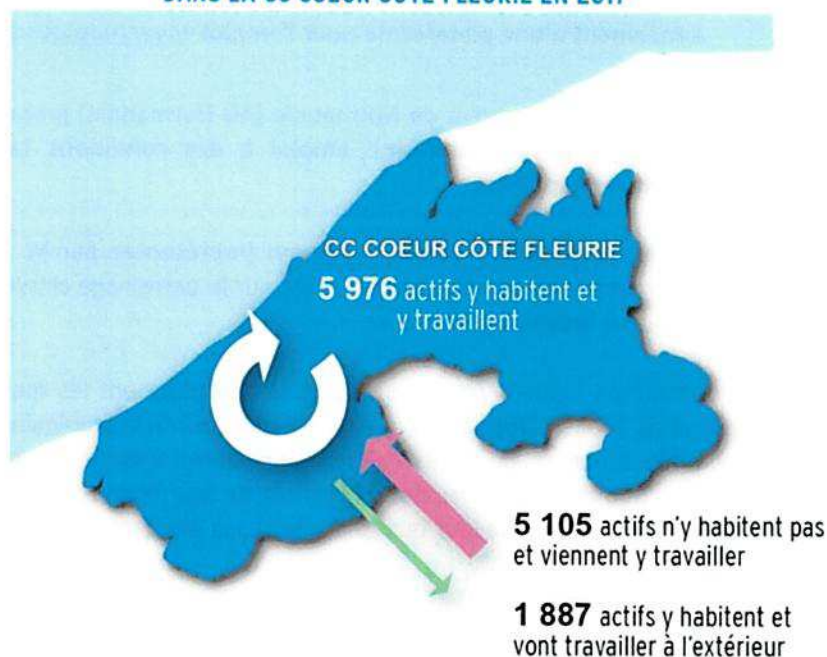
Fiche n°3.7	Dispositifs jeunes : Forum des métiers et de l'orientation
Le projet	<p>Mettre en place, avec les partenaires emploi du territoire, un forum des métiers et de l'orientation « nouvelle génération ».</p> <p>Un groupe de travail a été constitué et le contenu détaillé de ce forum est en cours d'élaboration.</p> <p>Néanmoins, les travaux s'orientent vers : une mise en lumière des métiers en tension et des métiers qui recrutent sur le territoire, des visites d'entreprises (virtuelles et/ou réelles), des témoignages de professionnels du territoire, des ateliers, un forum de l'emploi inversé où les recruteurs vont à la rencontre des candidats, des conférences en ligne, etc.</p>
Transition écologique	
Calendrier prévisionnel	Evènement annuel à partir de 2023
Coût prévisionnel	30.000€
Plan de financement prévisionnel	Financement CCCC

<u>Fiche n°3.8</u>	Dispositifs jeunes : La Fabrique des compétences en Normandie
Le projet	<p>Partenariat avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie.</p> <p>La CCCCF s'engage auprès de la Région Normandie, via son Agence de l'Orientation et des Métiers, afin de faire découvrir ou mieux connaître les métiers aux différents publics pour les aider dans leur choix d'orientation. Pour cela, elle propose de travailler autour de la charte « Fabrique des compétences en Normandie » qui vise à mieux faire connaître les savoir-faire et les métiers des entreprises signataires.</p> <p>La CCCCF propose de travailler à travers 2 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en signant elle-même cette charte - en accompagnant l'Agence de l'orientation dans la promotion de la charte auprès des entreprises du territoire
Transition écologique	
Calendrier prévisionnel	<p>Signature par la CCCCF en septembre 2021.</p> <p>Communication auprès des entreprises du territoire : lancement rentrée 2021.</p>
Coût prévisionnel	
Plan de financement prévisionnel	Financement CCCCF

Fiche n°3.9	Dispositifs jeunes : Formation Maitres-nageurs sauveteurs
Le projet	<p>Afin de faire face aux difficultés de recrutement pour la surveillance de la baignade sur les plages de notre territoire, la CCCCCF a mis en place une formation diplômante et gratuite pour nos jeunes (permis mer, stage en mer, formation PSE1, BNSSA).</p> <p>Un dispositif gagnant-gagnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une formation gratuite pour le jeune - la garantie d'un emploi saisonnier pendant 3 ans - une garantie pour nos communes d'avoir un effectif suffisant pour la surveillance des plages.
Transition écologique	
Calendrier prévisionnel	1 session par année scolaire. Lancement chaque mois de septembre.
Coût prévisionnel	Investissement de départ : 10.000€ Fonctionnement : 11.000 € / session
Plan de financement prévisionnel	Financement CCCCCF

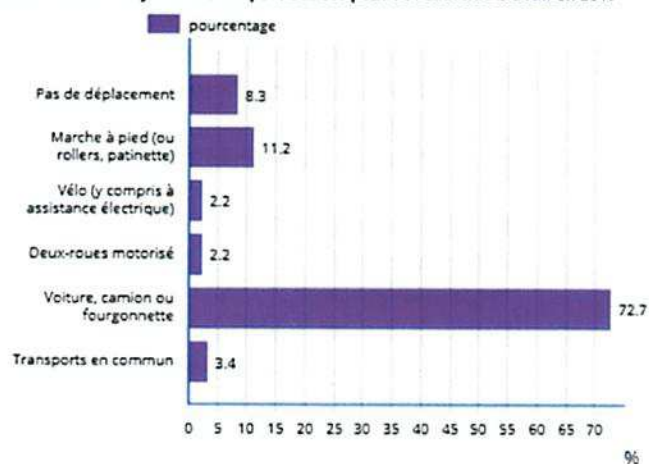
Fiche n°3.10	Lancement d'une plateforme pour l'emploi www.monjobsurcoeurcotefleurie.org
Le projet	<p>L'Agence de Développement de Normandie (AD Normandie) propose aux EPCI de la Région la mise en place d'une plateforme emploi à des conditions tarifaires négociées afin de promouvoir l'emploi local.</p> <p>Elle s'est associée avec la société Keycoopt (représentée par M. Perruchot aujourd'hui présent visio) pour proposer une plateforme basée sur le parrainage citoyen pour attirer des talents et les entreprises locales à recruter.</p> <p>Les entreprises traitent les candidatures et sélectionnent les meilleurs profils, la Communauté Communes met à disposition gratuitement pour les employeurs locaux de son territoire la plateforme à son image et les habitants ont accès à toutes les offres d'emploi des entreprises du territoire, peuvent parrainer des personnes de leur réseau sur ces offres, postuler directement et devenir ambassadeur de leur territoire. Ainsi, les habitants sont impliqués dans l'emploi local.</p> <p>La plateforme permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux entreprises implantées sur le territoire communautaire de mettre en ligne des offres d'emplois ; - le recrutement via la candidature d'habitants ; - le recrutement par la cooptation de candidats recommandés par les habitants (Cooptation via leurs réseaux privés et professionnels, - le suivi des processus de recommandation et de candidature jusqu'à la décision de recrutement ou de non-recrutement, - la consultation à tout instant de statistiques et d'indicateurs associés à l'activité de la plateforme - Tous les métiers du territoire et tous les types de contrat sont concernés. <p>La CCCCFC a donc délibéré le 26 mars 2021 en faveur de la création de cette plateforme et intitulée « Mon Job sur Cœur Côte Fleurie » basée sur l'emploi local, la cooptation et la recommandation.</p> <p>Cette plateforme a été lancée officiellement le 3 mai et a été présentée aux acteurs du territoire aussi bien les élus communautaires et municipaux que les acteurs économiques lors d'une visioconférence.</p> <p>S'ensuivent deux formations à destination des entreprises à l'utilisation de la plateforme et le déploiement d'un plan de communication dédiée sur tous les supports (réseaux sociaux, affichages, journaux municipaux et communautaires...)</p>
Transition écologique	<p>Cette plateforme qui favorise l'emploi local a pour objectif de s'inscrire dans les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (arrêté en décembre 2020) à travers la diminution des émissions de GES en réduisant les flux automobiles.</p> <p>Indice concentration de l'emploi (= nombre d'emplois dans la zone pour 1 actif ayant un emploi résidant dans la zone) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1,54 emploi pour 1 actif sur la CCCCFC en 2017 -4,28 emplois pour 1 actif à Deauville, -1,54 emploi pour 1 actif à Trouville-sur-Mer, -0,98 emploi pour 1 actif à Villers-sur-Mer -0,96 emploi pour 1 actif à Touques -0,82 emploi pour 1 actif à Saint-Gatien-des-Bois

LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DOMICILE - LIEU DE TRAVAIL DANS LA CC COEUR CÔTE FLEURIE EN 2017



ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Calendrier prévisionnel

Lancement de la plateforme : 3/05/2021
Déploiement du plan de communication à compter du 3 mai 2021

Coût

20 000 € mise en place de la plateforme

prévisionnel	760 € HT mensuel (gestion de la plateforme, reporting, chargé de projet, comité de suivi, maintenance éventuelle...) + coût déploiement plan de communication
Plan de financement prévisionnel	AD Normandie : 20 000 € Autofinancement : 760 € HT mensuel

<u>Fiche n°4.1</u>	Territoire couvert en Très Haut Débit fibré par un RIP Cœur Fibre depuis 2010
Le projet	<p>Accompagnement du territoire dans le déploiement et l'exploitation d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant, au travers d'une délégation de service public de type Réseau d'Initiative Public.</p> <p>Publiques visés :</p> <p>Les citoyens de Cœur Côte Fleurie ;</p> <p>Côté entreprises, permettre la mise à disposition des contenus numériques à son personnel et ses fournisseurs ;</p> <p>Les bi-résidents qui allongent leur temps sur la Communauté de Communes grâce au télétravail.</p>
Transition écologique	<p>Limitier les déplacements en favorisant les usages à distance, télétravail.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Déploiement initial, 2010 -> 2012 (architecture 100 point à point)</p> <p>Première phase d'exploitation, 2012->2018</p> <p>Réingénierie, 2018 -> 2022 (Mise aux normes réglementaires 2017 et complétude)</p>
Coût prévisionnel	<p>Réingénierie : 3700000 €</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Région : 2 000 000 €</p> <p>Département : 1 000 000 €</p> <p>Cœur Côte Fleurie : 700 000 €</p>

Fiche n°4.2	Data Center
Le projet	<p>Création d'un mini data center en vue d'héberger les infrastructures numériques des collectivités dans un lieu adapté, sécurisé, résilient de proximité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Objectifs du projet</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la résilience totale des services IT. - Héberger les infrastructures IT dans des installations plus adaptées et sécurisées. - Répartir les infrastructures critiques sur deux sites. - Proposer un espace d'hébergement aux communes. • <u>Critères de sélection des localisations</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'interconnexions avec la Boucle optique CCCC. - Disponibilité exhaustive d'offres télécom opérateurs. - Accès pratique et permanent. - Emprise foncière disponible. - Contraintes urbanistiques. - Nuisances / climatisation / groupe électrogène.
Transition écologique	<p>Dans sa conception, le plus neutre possible en carbone. Intégré dans un projet d'ensemble. Dans son exploitation, le plus efficace possible en consommation. Réutilisation de la chaleur pour d'autres usages. Dans sa localisation, le plus proche possible des lieux d'utilisation des services numériques.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>APS : 2022 APD : 2023 MISE EN SERVICE : 2023 - 2024</p>
Coût prévisionnel	<p>Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes / AMOA : 50K€ HT - Travaux / Raccordements : 60K€ HT - Data center modulaires - 2 X 230K€ HT - 1 X Groupe électrogène 30 K€ HT - (1 groupe électrogène déjà en place sur le site DC1) <p>BUDGET GLOBAL : 720K€ TTC</p> <p>Procédure d'achat</p> <ul style="list-style-type: none"> -Commission PNPC (septembre 2021) -Lancement procédure d'achat fin 2021 -Mise en place été 2022

Plan de financement prévisionnel	
---	--

Fiche n°4.3	Intelligence Artificielle au service de la data et du service public de demain avec le Chatbot Sophie
Le projet	Réutilisation des données générés par les échanges avec le chatbot Sophie pour alimenter l'IA multiservice de la collectivité dans le respect de la vie privée des utilisateurs et en conformité avec le RGPD
Transition écologique	<p>Déduire des données les projets de rénovation énergétique ou d'amélioration de l'habitat pour informer les utilisateurs des ressources à leur disposition pour les accompagner.</p> <p>Prédire les besoins en « Services Publics » en vue d'adapter les moyens techniques et humains.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>ChatBot en place depuis 2017</p> <p>I.A. en cours de réalisation</p> <p>Intégration des données dans l'I.A. 2022, 2023.</p>
Coût prévisionnel	Pas de chiffrage réalisé.
Plan de financement prévisionnel	

Fiche n°4.4	Smart City
Le projet	Transition vers la Smart City : <ul style="list-style-type: none"> - Phase d'interconnexion - Phase de déploiement de capteurs variés destinés à mesurer la ville - Phase d'intégration des résultats des capteurs - Phase de conception et de livraison de nouveaux services issus en relation avec les phases précédentes.
Transition écologique	Adapter la ville pour la rendre plus sobre en consommation de ressources.
Calendrier prévisionnel	Phase d'interconnexion depuis en 2016 2021 recueil des initiatives « Smart City » auprès des communes
Coût prévisionnel	Supérieur à 100 000 € / an sur 10 ans
Plan de financement prévisionnel	

Fiche n°4.5	Stationnement intelligent
Le projet	Sous projet de type Smart City : Faire coïncider l'offre de Parking avec la demande Proposer des alternatives en cas de saturation de l'offre
Transition écologique	Limiter les pollutions liées aux embouteillages
Calendrier prévisionnel	
Coût prévisionnel	
Plan de financement prévisionnel	

<u>Fiche n°4.6</u>	« Booster IA » avec une start up »
Le projet	Conception d'un démonstrateur de type Intelligence artificiel destiné à prédire la fréquentation du territoire en s'appuyant sur les données à disposition de CCCC. (déchets et Eau)
Transition écologique	Exploitation des données pour prédire les fréquentations et ajuster les moyens humains et techniques
Calendrier prévisionnel	S1 – 2021
Coût prévisionnel	38 000 €
Plan de financement prévisionnel	50 % Région 50 % CCCC

Fiche n°4.7	Mutualisation des TIC avec les communes
Le projet	Concevoir et produire des services informatiques et télécom en commun afin d'en réduire les coûts et favoriser l'utilisation de moyens mutualisés pour augmenter le temps moyen d'utilisation des ressources
Transition écologique	Mieux exploiter les ressources en partageant des moyens communs. Démocratiser l'usage de la visio conférence pour limiter les déplacements.
Calendrier prévisionnel	Depuis 2016
Coût prévisionnel	A l'opération
Plan de financement prévisionnel	A l'opération